



VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du mardi 30 septembre 2025
19 heures 00

NM/GF

N° 003298

Ressources
humaines - Création
d'un poste

Publié le :

Mardi 2 octobre 2025

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 30 septembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003298-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet dans le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C (filière culturelle).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel sera recruté au titre de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Considérant, la nécessité de pourvoir l'emploi permanent d'assistante de direction du Musée pour secondar la Directrice du patrimoine dans la gestion administrative de l'établissement et le traitement des dossiers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Crée, un emploi permanent dans le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe relevant de la filière culturelle, catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Dit, que cet emploi est occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2°. L'agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée qui ne pourra pas excéder celles qui sont prévues par les textes en vigueur. Chaque contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

L'agent devra justifier des diplômes et/ou des compétences exposées dans le profil de poste.

Précise, que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement assortie d'un régime indemnitaire.

Décide, que la présente délibération prendra effet le 1^{er} octobre 2025.

Autorise, Madame le Maire à signer le contrat de recrutement et tous les actes afférents à la présente décision.

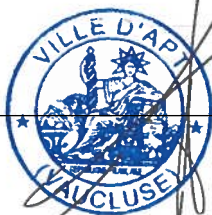
Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget primitif – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance



Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20250930-003298-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025